

# SUISSE

Les [Perspectives régionales de l'OCDE](#) examinent les tendances récentes, les développements politiques et les perspectives dans les régions de l'OCDE, y compris les causes sous-jacentes des inégalités régionales en matière de performance et de bien-être. Le rapport fournit des preuves, des orientations et des recommandations politiques sur la manière d'améliorer la compétitivité et la productivité, de promouvoir une croissance inclusive, d'accélérer la transition nette zéro et de rehausser les normes de bien-être grâce à une politique de développement régional efficace et à une gouvernance à plusieurs niveaux.

## Définitions territoriales

Les données de cette note reflètent différents niveaux géographiques infranationaux des pays de l'OCDE. En particulier, les **régions** sont classées à deux niveaux territoriaux reflétant l'organisation administrative des pays: les grandes régions (TL2) et les petites régions (TL3, qui correspondent par exemple aux départements, cantons, arrondissements, etc.).

Les petites régions sont classées en fonction de leur accès aux aires métropolitaines (Fadic et al. 2019) :

- Les **régions métropolitaines**, si plus de la moitié de la population vit dans une aire urbaine fonctionnelle (AUF). Les régions métropolitaines sont ensuite classées en : **grandes régions métropolitaines**, si plus de la moitié de la population vit dans une (grande) AUF d'au moins 1,5 million d'habitants ; et **régions métropolitaines de taille moyenne**, si plus de la moitié de la population vit dans une AUF de taille moyenne d'au moins 250 000 à 1,5 million d'habitants.
- Les **régions non métropolitaines**, si moins de la moitié de la population vit dans une AUF de taille moyenne/grande. Ces régions sont ensuite classées en fonction de leur niveau d'accès à des AUF de différentes tailles : **près d'une AUF de taille moyenne/grande** si plus de la moitié de la population vit à moins de 60 minutes en voiture d'une AUF de taille moyenne/grande (de plus de 250 000 habitants) ou si la région TL3 contient plus de 80 % de la superficie d'une AUF de taille moyenne/grande ; **près d'une petite AUF** si la région n'a pas accès à une AUF de taille moyenne/grande et qu'au moins la moitié de sa population a accès à une petite AUF (c.-à-d. entre 50 000 et 250 000 habitants) à moins de 60 minutes en voiture, ou contient 80 % de la superficie d'une petite zone urbaine ; et **éloignée**, dans le cas contraire.

Responsabilité : <https://oecdcode.org/disclaimers/territories.html>

## Vue d'ensemble

Population ( <i>préciser la date</i> ) et territoire	8 812 700 (à partir du 1er janvier 2022), 41 291 km <sup>2</sup>
Structure administrative ( <i>unitaire/fédérale</i> )	fédéral
Gouvernements régionaux ou étatiques ( <i>nombre</i> )	26 cantons
Gouvernements de niveau intermédiaire ( <i>nombre</i> )	N/A
Gouvernements au niveau municipal ( <i>nombre</i> )	2148 (au 1er janvier 2022)
Part des administrations infranationales dans les dépenses/recettes totales	60.1% des dépenses 61.4% des recettes  [Source: <a href="#">Subnational governments in OECD countries: key data, 2023 edition</a> ]
Principaux défis en matière de développement régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exode rural et son corollaire, le fort vieillissement de la population restante, posent des problèmes aux régions périphériques de l'espace alpin et à leur développement économique.</li> <li>• L'évolution démographique et, avec elle, l'industrialisation de l'agriculture qui conduit à une multiplication des constructions en dehors de la zone constructible, ce qui renforce le mitage et dégrade les paysages de manière plus visible.</li> <li>• L'absence d'une main-d'œuvre locale adéquate</li> <li>• Utilisation durable des ressources (en particulier l'eau) dans les zones de montagne et les zones rurales afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement, notamment en énergie.</li> <li>• Un écosystème suisse complexe (pays décentralisé)</li> </ul>
Objectifs de la politique régionale	La Confédération et les cantons ont créé la politique régionale suisse pour aider les régions de montagne, les autres régions rurales et les régions frontalières de la Suisse à faire face à leurs changements structurels. Ce programme de développement économique encourage les projets, les initiatives et les programmes qui améliorent les conditions-cadres économiques pour les activités entrepreneuriales et renforcent durablement la capacité d'innovation, la création de valeur et, par conséquent, la compétitivité. La politique régionale suisse contribue ainsi à la création et au maintien d'emplois dans les régions concernées. Indirectement, elle contribue à l'utilisation décentralisée du territoire et à la réduction des disparités régionales.
Cadre juridique/institutionnel de la politique régionale	700 / Loi fédérale sur l'aménagement du territoire 700.1 / Ordonnance sur l'aménagement du territoire 709.17 / Ordonnance sur la coordination et la coopération dans les tâches fédérales à incidence spatiale 901.0 / Loi fédérale sur la politique régionale 901.021 / Ordonnance sur la politique régionale 910.1 / Loi fédérale sur l'agriculture 19.016 / Message sur la promotion économique pour les années 2020 - 2023
Budget alloué au développement régional (c'est-à-dire montant) et mécanismes de péréquation fiscale entre les juridictions (le cas échéant)	Environ 320 millions de francs suisses sont disponibles pour le développement régional pour les années 2016 à 2023. En ce qui concerne les mécanismes de péréquation financière, nous disposons de la péréquation financière nationale. Le fédéralisme est l'un des principes fondamentaux de la Suisse. Les 26 cantons et les 2 148 communes ont des compétences étendues. La péréquation financière est donc également importante pour l'unité du pays. Elle repose sur le principe de la solidarité : les cantons économiquement forts et la Confédération aident les cantons économiquement faibles.
Cadre national de la politique de développement régional	Sens large : Stratégie faïtière suisse sur le "développement spatial cohérent" qui vise à aligner les effets spatiaux des politiques sectorielles et régionales dans les zones urbaines et rurales et leurs interconnexions. Sens étroit : La Nouvelle politique régionale (NPR) est le cadre national suisse de la politique de développement régional basé sur la loi fédérale sur la politique régionale.

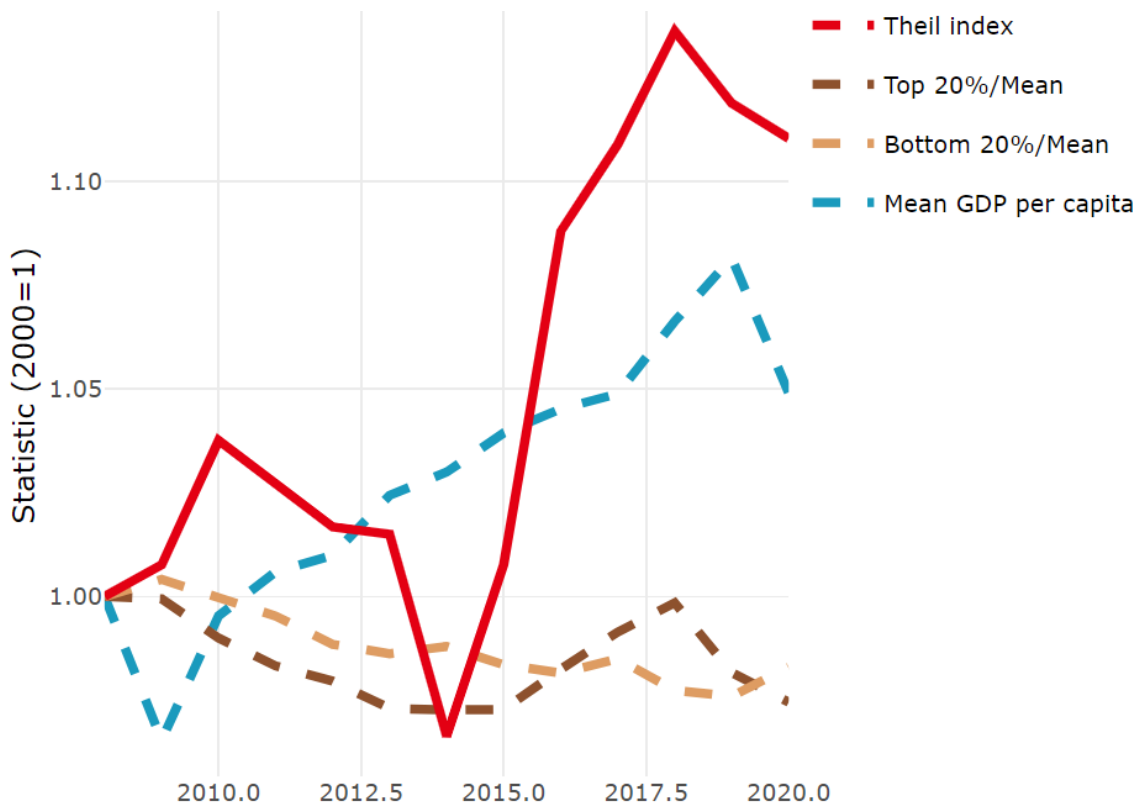
	Système régional d'innovation Programmes Interreg A / B & C
Cadre de la politique urbaine	Par le biais de la politique des agglomérations (AggloPol), le gouvernement fédéral soutient les agglomérations suisses, leurs villes et leurs communes dans la poursuite du développement durable. Plusieurs mesures spécifiques sont disponibles pour la mise en œuvre de cette politique. Elles complètent les mesures de diverses politiques sectorielles, telles que les politiques de transport ou les politiques sociales. En tant que politique transversale, AggloPol fournit également un cadre d'objectifs et d'actions pour la mise en œuvre et la coordination des différentes politiques sectorielles dans les zones urbaines.
Cadre de la politique rurale	PERM - Politique en faveur des zones rurales et des régions de montagne La nouvelle politique régionale (NPR) La politique agricole
Principaux instruments de politique régionale (fonds, plans, initiatives politiques, accords institutionnels, etc.)	26 Les politiques cantonales de développement sont actives et collaborent avec le gouvernement pour valoriser chaque région et répondre à leurs besoins particuliers.
Coordination des politiques au niveau national	Secrétariat d'Etat à l'économie, Politique régionale et d'aménagement du territoire
Mécanismes de gouvernance multiniveaux entre les niveaux national et infranational (par exemple, accords institutionnels, comités, etc.)	Conférence des services cantonaux
Outils de coordination politique au niveau régional	
Outils d'évaluation et de suivi	Systèmes régionaux d'évaluation et de suivi Évaluations externes régulières Indicateurs gouvernementaux (résultats / produits) des objectifs définis
Orientations futures de la politique régionale	Sens large : La stratégie de développement spatial cohérent est actualisée. Sens étroit : Avec le programme 2024-2017, les orientations futures du PNR entreront dans leur troisième période de huit ans (2024-2031). Les anciens thèmes prioritaires "Industrie / Innovation" et "Tourisme" seront maintenus. Les petites infrastructures peuvent désormais être soutenues sous certaines conditions par des contributions à fonds perdus. Outre l'"économie locale", qui complète l'approche de la NPR axée sur l'exportation, la durabilité et la numérisation seront des thèmes transversaux particulièrement importants.

## Tendances des inégalités régionales

La Suisse a connu une augmentation de l'indice de Theil du PIB par habitant sur la période 2000-2020. Les inégalités ont atteint leur maximum en 2018. Les chiffres sont normalisés, les valeurs de l'année 2008 étant fixées à 1.

Le ratio des 20 % supérieurs à la moyenne était inférieur de 0,028 en 2020 par rapport à 2000, ce qui indique une diminution de la polarisation. Le ratio des 20 % inférieurs à la moyenne était inférieur de 0,018 au cours de la même période, ce qui indique une divergence vers le bas.

Figure 1. Tendances des indicateurs d'inégalité du PIB par habitant, régions de l'OCDE (TL3)



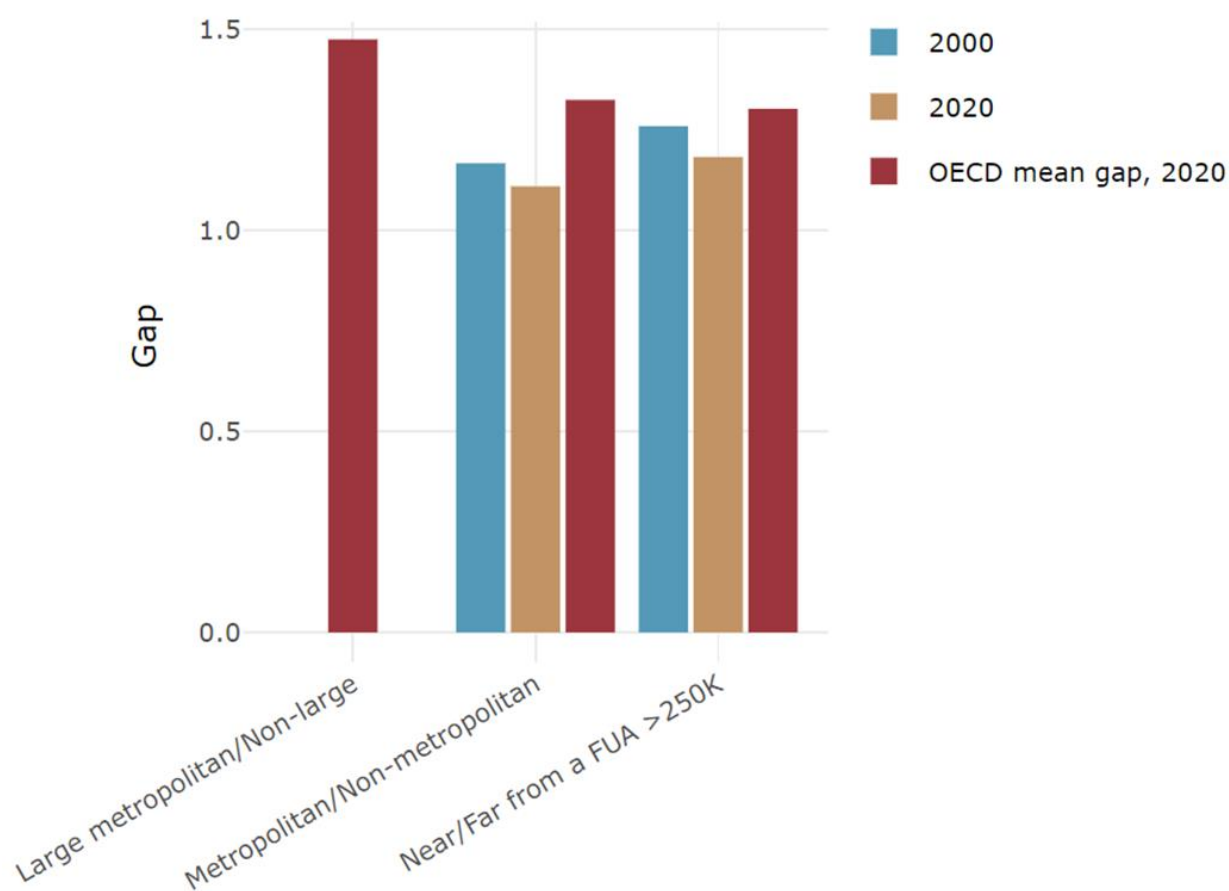
Note: Les régions du haut et du bas sont calculées en termes d'équivalence de population (régions du haut et du bas comptant au moins 20 % de la population). L'interprétation du PIB par habitant des 20% supérieurs/inférieurs est que 20% de la population du pays détient 20% de la valeur. Top 20%/Moyenne calculée comme la moyenne du PIB par habitant dans les 20% de régions les plus peuplées par rapport à la moyenne du PIB par habitant de TL3 pour une année donnée. 20% inférieurs/Moyenne calculée comme la moyenne du PIB TL3 par habitant dans les 20% de régions les plus pauvres par rapport à la moyenne du PIB TL3 par habitant pour une année donnée. Pour améliorer la cohérence des données, les séries d'entrées sont agrégées lorsque les régions du TL3 font partie de la même FUA. Pour améliorer les séries temporelles, les valeurs manquantes de TL3 ont été estimées sur la base de l'évolution au niveau géographique supérieur.

Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

En 2020, l'écart de PIB par habitant entre les cantons comptant une métropole et les autres cantons était de 1,11. À titre de référence, la même valeur pour l'OCDE était de 1,325. Cet écart a augmenté de 0,0057 point de pourcentage depuis 2000.

Quant à l'écart de PIB par habitant entre les cantons proches et éloignées d'une aire urbaine fonctionnelle de plus de 250 000 habitants, il était de 1,18 en 2020, soit une augmentation de 0,077 point de pourcentage depuis 2000.

**Figure 2. Évolution de la contribution des types de régions aux inégalités régionales de revenu sur la base du PIB par habitant au niveau TL3**

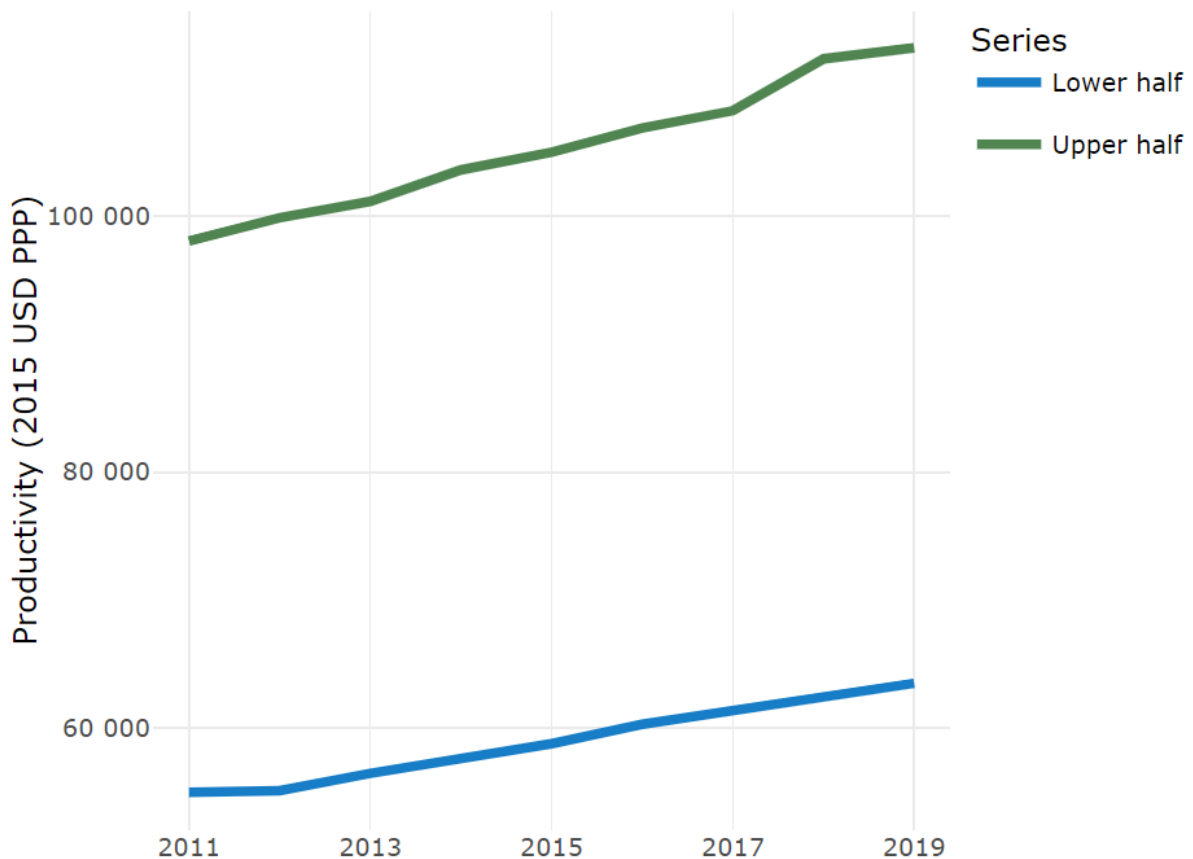


Note: Les régions éloignées d'une aire urbaine fonctionnelle de plus de 250 000 habitant comprennent les régions proches/avec une petite aire urbaine fonctionnelles et les régions éloignées.

Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

En Suisse, l'écart entre la moitié supérieure et la moitié inférieure des cantons en termes de productivité du travail est resté stable entre 2011 et 2019. Au cours de cette période, la productivité du travail a augmenté d'environ 6 % dans les deux groupes de cantons. En 2020, l'écart s'est réduit. Néanmoins, des données portant sur plusieurs années sont nécessaires pour déterminer l'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les écarts de productivité du travail dans les cantons.

Figure 3. Évolution de la productivité du travail, régions TL2

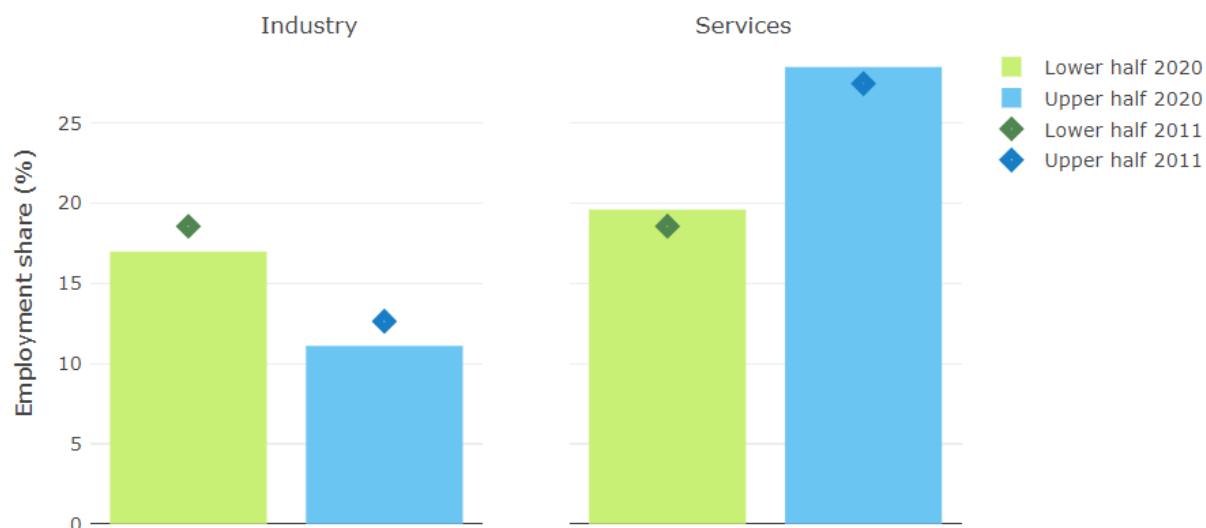


Note: Une région fait partie de la "moitié supérieure" si la productivité du travail était supérieure à la médiane du pays au cours de la première année pour laquelle des données sont disponibles, et de la "moitié inférieure" si la productivité était inférieure à la médiane du pays. La productivité du travail dans chaque groupe est égale à la somme de la valeur ajoutée brute, exprimée en USD à prix constants et en PPA (année de base 2015) au sein du groupe, divisée par la somme de l'emploi total dans les régions du groupe. Les régions sont des petites régions (TL3), à l'exception de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse, de la Turquie et des États-Unis où il s'agit de grandes régions (TL2) en raison de la disponibilité des données.

Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

Les régions dont l'activité économique s'oriente vers les activités commerciales, telles que l'industrie et les services commerciaux, tendent à croître plus rapidement en termes de productivité de la main-d'œuvre. En Suisse, entre 2011 et 2020, la part des travailleurs dans le secteur industriel a diminué dans tous les cantons, à peu près dans les mêmes proportions. Dans le même temps, la part des travailleurs dans le secteur des services marchands a augmenté dans tous les cantons, à peu près dans les mêmes proportions.

**Figure 4. Part des travailleurs dans les secteurs les plus productifs (échangeables), régions TL2**



Note: Une région fait partie de la "moitié supérieure" si la productivité du travail était supérieure à la médiane du pays au cours de la première année pour laquelle des données sont disponibles, et de la "moitié inférieure" si la productivité était inférieure à la médiane du pays. La part des travailleurs dans un secteur donné pour un groupe de régions est définie comme la somme de l'emploi dans ce secteur au sein du groupe divisée par la somme de l'emploi total au sein du groupe. Les régions sont des petites régions (TL3), à l'exception de l'Australie, du Canada, du Chili, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse, de la Turquie et des États-Unis où il s'agit de grandes régions (TL2) en raison de la disponibilité des données. L'industrie comprend les secteurs de biens échangeables suivants : Industries extractives (B), Industrie manufacturière (C), Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D) et Production et distribution d'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution (E), macro-secteurs de la NACE. Les services marchands comprennent l'information et la communication (J), les activités financières et d'assurance (K), les activités immobilières (L), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), les activités de services administratifs et de soutien (N).

Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

## Développements politiques récents

Le programme pluriannuel 2024-2027 de la Confédération définit les priorités suivantes :

*L'industrie* : Les produits et les entreprises innovants sont un facteur important de la prospérité de la Suisse. La NPR soutient l'innovation dans les PME au niveau interentreprises dans les zones rurales, les régions de montagne et les régions frontalières. Ce soutien est principalement assuré par les six "systèmes régionaux d'innovation" (SRI), qui encouragent la compétitivité et la capacité d'innovation, facilitent l'accès à l'innovation technologique et à l'innovation qui va au-delà de l'innovation technologique, offrent un soutien et des services coordonnés dans les domaines de l'information, du conseil, de la mise en réseau, de l'infrastructure et du financement.

*Le tourisme* : Le tourisme est vital pour l'économie régionale, en particulier dans les régions de montagne. La NPR encourage le développement de nouvelles offres touristiques et de produits innovants dans ce domaine. Elle encourage également les projets de collaboration entre destinations et participe au financement d'infrastructures touristiques qui augmentent la création de valeur dans la région.

*La numérisation* : La numérisation touche tous les domaines de l'économie. La NPR soutient et promeut des projets de numérisation dans le cadre de son champ d'action. Elle investit également dans des mesures de sensibilisation et de mise en réseau afin d'éviter que les régions ne soient laissées pour compte à l'ère du numérique.

Outre les priorités susmentionnées, pour la période 2024-2027, la durabilité et l'innovation sociale seront au cœur des préoccupations. Par conséquent, les projets dans ces domaines seront encouragés.